REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
17
. Qui ont pris part à la délibération :
14

DATE DE LA CONVOCATION
15/05/2020

DATE AFFICHAGE
19/05/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 19 MAI 2020

L'an deux mil vingt
et le dix-neuf mai
à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération
TAXES LOCALES
TAUX 2020

Le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des taxes locales de 2020 au même taux que 2019.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

******

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote le maintien des taux de 2019 et dit que les taux des taxes 2020 sont les suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** **5,16%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** **52,03 %**
- **Taxe professionnelle** **16,87 %**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
- 2 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE

Le Maire,
Claudy OLMETA

COMMUNE : 298 SAINT FLORENT

ARRONDISSEMENT : 2B CALVI

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE SAINT FLORENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)

TAUX FDL 2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 (1)	Taux d'imposition communaux de 2019	Taux d'imposition plafonnés 2020 (2)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (3)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
	1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	4 373 671	17,83	>>>	4 433 000	790 404
Taxe foncière (bâti).....	3 468 282	5,16	>>>	3 523 000	181 787
Taxe foncière (non bâti).	9 125	52,03	>>>	9 000	4 683
CFE.....	781 091	16,87	>>>	799 800	134 926

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4) >>>

Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b) >>>

Total : 321 396

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 (5)

1 . 168 643 (Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6)) - 124 227 (Total allocations compensatrices) - 3 377 (Produit taxe additionnelle FNB (7)) - 13 669 (Produit des IFER (8)) - 127 431 (Produit de la CVAE (9)) - (TASCOM (10)) - (DCRTP (11)) - 790 404 (Produit prévisionnel de TH)

- (Versement GIR (11)) + 211 861 (Prélèvement GIR (11)) = 321 396 (Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)) + (Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires (4b))

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12)		Taux de référence 2020 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES (12)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (5)	Produit correspondant (col.10 x col.11)
	6	7	8	9	10	11	12
		Produit attendu					
Taxe foncière.....	5,16	321 396	= 1,000000		5,16	3 523 000	181 787
Txe foncière (non bâti)..	52,03	321 396			52,03	9 000	4 683
CFE.....	16,87	Produit à taux constants (hors TH)	(6 décimales)		16,87	799 800	134 926
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu	

A BASTIA

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

MARIE-HELENE BOVERY

le 09 MARS 2020

Le préfet,

le

SOUS PREFECTURE DE CALVI
- 2 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A St Florent

Le maire,

le 19 . 05 . 2020

Le Maire,

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

SERVICE EAU ASSAINISSEMENT DE SAINT-FLORENT

Séance du 19 MAI 2020
par M. Marc VECCHIOLI du 01.01.2019 au 31.12.2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Florent, le 19 mai 2020

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Le Maire,

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
- 2 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE

Claudy OLMETA

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Port de plaisance DE SAINT-FLORENT

Séance du 19 MAI 2020
par M. Marc VECCHIOLI du 01.01.2019 au 31.12.2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

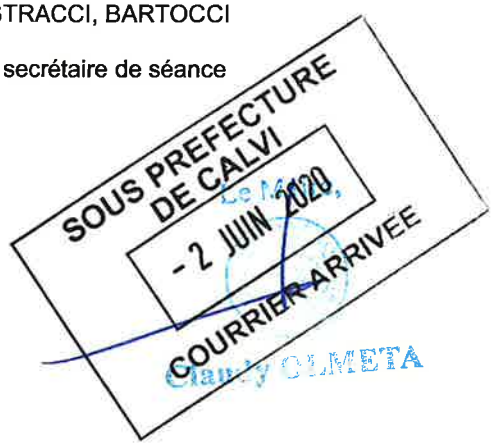
Fait et délibéré à Saint-Florent, le 19 mai 2020

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI , SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 19 MAI 2020
par M. Marc VECCHIOLI du 01.01.2019 au 31.12.2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Florent, le 19 mai 2020

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI , SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Le Maire,

SOUS PREFECTURE DE CALVI
- 2 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE

Claudy OLMETA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

SEANCE DU 19 mai 2020

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de **l'exercice 2018**

PORT DE PLAISANCE DE SAINT-FLORENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI , SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître
Un excédent de **307.509,27 euros**
Un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	**132.262,81**
Virement à la section d'investissement	**600.000,00**
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	**307.509,27 euros**
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2019	
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	**100.000,00 euros**
*Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	**207.509,27 euros**
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2019	
Déficit à reporter	

Fait à Saint-Florent, le 19 mai 2020
Délibéré par le Conseil Municipal

Le Maire
Le Maire,
Claudy OLMETA

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes : Contre 0 **Pour** 14

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
- 2 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

SEANCE DU 19 mai 2020

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de **l'exercice 2019**

COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI , SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître
Un excédent de **419.232,17 euros**
Un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	**107.168,81 €**
Virement à la section d'investissement	**230.000,00 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	**419.232,17 euros**
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2019	**419.232,17 euros**
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	**200.000,00 euros**
Solde disponible affecté comme suit :	
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
*Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	**219.232,17 euros**
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2019	
Déficit à reporter	

Fait à Saint-Florent, le 19 mai 2020
Délibéré par le Conseil Municipal

Le Maire,

Claudy OLMETA

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes : Contre 0 **Pour** 14
Date de convocation : 15/05/2020

SOUS PREFECTURE DE CALVI
- 2 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

SEANCE DU 19 mai 2020

concernant l'affectation du résultat d'exploitation de **l'exercice 2019**

SEA DE SAINT-FLORENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI , SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître
Un excédent de **673.162,12 euros**
Un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) **Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)** **Virement à la section d'investissement**	**18.695,81 euros**
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT **DEFICIT**	**673.162,12 euros**
A) EXCEDENT AU 31.12.2019 **Affectation obligatoire** *à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) **Solde disponible** affecté comme suit : *Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) *Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	 **350.000,00 euros** **323.162,12 euros**
B) DEFICIT AU 31.12.2018	
Déficit à reporter	

Fait à Saint-Florent, le 19 mai 2020
Délibéré par le Conseil Municipal

Le Maire,
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes : Contre 0 **Pour** 14

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
- 2 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE

Claudy OLMETA

Département : HAUTE CORSE Commune : ST FLORENT	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF Séance du : 18 avril 2019	Nombre de conseillers en exercice 17 Nombre de conseillers présents Nombre de suffrages exprimés .....

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. .Jacques VESPERINI , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Claudy OLMETA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

LIBELLES	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		1 208 671,38		107 168,81	-	1 315 840,19
Opérations de l'exercice	317 063,49	540 697,03	2 278 073,21	2 590 136,57	2 595 136,70	3 130 833,60
TOTAUX	317 063,49	1 749 368,41	2 278 073,21	2 697 305,38	2 595 136,70	4 446 673,79
Résultat de cloture		1 432 304,92		419 232,17		1 851 537,09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	-	1 432 304,92		419 232,17		1 851 537,09
RESULTATS DEFINITIFS		1 432 304,92		419 232,17		1 851 537,09

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
- 2 JUIN 2020
COURRIER ARRIVEE

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : Messieurs MORELLI, MICHELI, PAOLINI, COSTA, VESPERINI, FEYDEL, ORSINI , SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames, SANCIU FOURNIER, SEBASTIANI

Procuration : Madame BEGNIS à Monsieur MORELLI – Madame ROVERE à Monsieur OLMETA

Absents : Mesdames, TOLAÏNI, MAESTRACCI, BARTOCCI

Mr VESPERINI Jacques a été nommé secrétaire de séance

Le Maire,

Claudy OLMETA